

NÉGO GRILLE DES SALAIRES

CPPNI DU 12 FEVRIER : LES NÉGOCIATIONS CONTINUENT !

La FNME-CGT poursuit sans relâche le travail de négociation ! Toujours avec l'objectif de conserver et d'améliorer notre "grille des salaires" commune à toutes les IEG.

Sujets des négociations de branche du 12 février :

1) Les 2 échelons supplémentaires obtenus grâce à la CGT figureront bien dans le projet d'accord, même si les taux et les périodicités proposées ne sont pas au niveau de nos revendications CGT.

Voici un comparatif entre la grille actuelle et celle que les employeurs envisagent :

Actuellement

Les agents relèvent des échelons 1, 2 et 3 sont reclassés à l'échelon 4

Echelon	ECH 1	ECH 2	ECH 3	ECH 4	ECH 5	ECH 6	ECH 7	ECH 8	ECH 9	ECH 10	ECH 11	ECH 12
Année	0	1 an	2 ans	4 ans	6 ans	9,5 ans	13 ans	17 ans	21 ans	25 ans	30 ans	34 ans
Coefficient	1,00	1,06	1,07	1,09	1,12	1,15	1,18	1,22	1,26	1,30	1,315	1,33
Pas de progression	-	-	-	-	2,8	5,5	8,3	11,9	15,6	19,3	20,6	22%

Proposition Employeurs

Echelon		ECH 1	ECH 2	ECH 3	ECH 4	ECH 5	ECH 6	ECH 7	ECH 8	ECH 9	ECH 10	ECH 11	ECH 12
Année		0	3 ans	6 ans	9,5 ans	13 ans	17 ans	21 ans	25 ans	29 ans	33 ans	37 ans	41 ans
Coefficient		1,00	1,014	1,028	1,055	1,083	1,119	1,156	1,193	1,206	1,22	1,234	1,248
Pas de progression		-	1,4%	2,8%	5,5%	8,3%	11,9%	15,6%	19,3%	20,6%	22%	23,4%	24,8%

Reduction de 1 an du temps de passage

2) Le calendrier des 3 dernières CPPNI est confirmé. Le principe d'une conclusion en 2 temps comme la FNME-CGT le revendiquait est validé ! Un projet d'accord écrit, détaillé et complet nous sera remis par les employeurs lors de l'avant-dernière CPPNI du 17 mars.

Cela nous offrira un temps d'analyse, de débats, de consultations, de négociation et si besoin de construction du rapport de force pour aller vers une potentielle "conclusive" **le 9 avril !**



**LE 12 MARS TOUS EN GRÈVE ! ET À PARTIR DU 17 MARS
METTONS EN PLACE LE RAPPORT DE FORCE POUR
GAGNER SUR NOS REVENDICATIONS !!!**